



La Communauté germanophone

[Articles](#) | [Articles](#) > [Le fil de l'année](#) > [Le fil de l'année 2019](#) [Cahiers](#) > [La Belgique, grand](#)
[petit pays européen](#)

Le 21 mai 2019 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Auteur : **Céline Teret**

La Communauté germanophone est l'une des trois communautés de Belgique. Les deux autres sont la Communauté française (aussi appelée Fédération Wallonie-Bruxelles) et la Communauté flamande.

La Communauté germanophone est la plus petite des trois communautés. Elle compte environ 78 000 habitants. Les communautés sont basées sur la langue. En Communauté germanophone, l'allemand est la langue officielle, utilisée dans l'administration, l'enseignement et la justice. Neuf communes de langue allemande font partie de la Communauté germanophone.

En Belgique, il existe aussi trois Régions, basées sur le territoire. La Communauté germanophone est située sur le territoire de la Région wallonne, dans l'est de la Belgique. Les deux autres régions sont la Région flamande et la Région bruxelloise (il n'existe donc pas de Région germanophone !).

Comme les deux autres communautés, les compétences de la Communauté germanophone sont la culture, l'enseignement, l'emploi, les affaires sociales, l'aide aux personnes... Basé à Eupen, le Parlement de la Communauté germanophone vote des décrets (lois) et le gouvernement de la Communauté germanophone exécute les décisions prises au Parlement.